

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 3 (1895)
Heft: 9

Artikel: Verbal de l'enlèvement des archives de l'isle le 5 mai 1802
Autor: Wagnon, L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-5307>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

généalogiques, éditées par certaines familles pour l'édification exclusive de leurs membres. Cependant les matériaux manuscrits sont nombreux, paraît-il ? Les travaux du seigneur de Ropraz, du pasteur Olivier, du bibliothécaire Du Mont et d'autres encore seraient sans doute un bon appoint pour une généalogie vaudoise. Se trouvera-t-il un jour quelqu'un pour les mettre en œuvre à cet effet ? Nous l'espérons, tout en nous rendant compte des obstacles qui, chez nous plus encore qu'à Genève, peuvent compromettre le succès de l'entreprise.

Albert DE MONTET.

VERBAL DE L'ENLÈVEMENT DES ARCHIVES DE L'ISLE LE 5 MAI 1802.

A quatre heures du matin du cinquième May mil huit cent deux, moi soussigné ai rédigé le verbal de la scène qui vient de se passer chez moi et à la maison de la citoyenne Chandieu, à L'Isle, comme suit :

Environ les deux heures et demy, j'ai été éveillé et toute ma maison par des coups violents et redoublés à ma porte, je me suis éveillé et levé en sursaut et ai couru nud à ma fenêtre pour faire aux assaillants cette question : « que demandez-vous ? » La réponse d'une troupe de six à sept personnes armées, la bayonnette au bout du fusil, qui se trouvait devant la porte, a été : *ouvrés la porte ou nous l'enfonçons !* en redoublant avec violence et sans intervalle des coups contre la porte. Sur ce, je demande pourquoi voulez-vous que je vous ouvre la porte, et l'on me répond enfin nous voulons des papiers. Quels papiers, dis-je ? les papiers féodaux, m'a-t-on répondu. En ce cas, ils sont aux archives du château et la clef est entre les mains de la garde, à qui vous pouvez la demander. Sur ce, et continuant toujours à dire : *ouvrés la porte ou nous l'enfonçons !* et en tirant un assez grand nombre de coups de fusil, ils ont exigé que moi-même je donnasse cette clef. Donné-moi donc le temps de m'habiller, leur ai-je dit, mais leur furieuse impatience ne m'en a pas laissé le tems ; je suis descendu à peu près nud et sans armes et ai ouvert la porte au moment où ils la frappaient encore en redoublant, aussitôt ces gens armés se sont précipités en foule dans le corridor avec tous les gestes

et le ton de la fureur, l'un d'eux ayant tiré son sabre m'a demandé les droits féodaux, j'ai répondu ils sont aux Archives du Château, mais tranquillisés-vous et épargnés deux femmes enceintes qui sont dans la maison. A l'instant, ma femme et ma belle-sœur ont paru, les assaillants se sont alors, sur leurs instances, calmés, et ils m'ont donné le tems de remonter un instant pour m'habiller, en refusant d'accepter l'offre que faisoit mon commis d'aller leur livrer la clef des archives ; redescendu sans délai avec ma femme, celle-ci a déclaré qu'elle ne me laisserait pas aller seul, et nous sommes sortis au milieu de ces furieux qui pouvoient être là au nombre de quarante à cinquante (pour nous rendre au château :) ils ont mis une garde de cinq ou six hommes à ma porte pour empêcher que personne d'autre sortit de chez moi pour nous secourir, assurant toutefois qu'il ne me serait fait aucun mal si je livrais tous les papiers.

Arrivé au Château j'ai dit à la Garde, qui n'étoit que de quatre hommes et un caporal ou sergent, qu'elle étoit insuffisante pour résister, qu'elle devoit céder la place pour ne pas répandre le sang, aussitôt j'ai voulu délivrer la clef des archives qui étoit dans la Chambre des gardes, mais, entouré dans ce moment de plus de soixante hommes armés (à ce que je crois) qui s'étoient précipités dans la chambre et d'autres qui obstruaient la cour, j'ai dû encore ressortir de là et forcé à ouvrir moi-même les archives, où se sont encore précipités autant d'hommes qu'il y en a pu entrer ; puis le citoyen Baudat, agent national à L'Isle, y est parvenu accompagné d'un factionnaire de la garde bourgeoise, qui m'a rapporté que sa maison avait aussi été entourée de gens armés pour l'empêcher de sortir, et il a vu, comme ma femme et moi, que tous les titres ou volumes ou papiers que cette troupe arrachait de toutes parts et qu'ils ont dit concerner les droits féodaux ont été par eux enlevés, notamment ceux des Fiefs de Chavannes, de Cuarnens et de L'Isle, et comme si j'ignorais si quelque chose d'étranger à la féodalité n'avait point été enlevé par cette foule, puisque notamment ils avaient ouvert une caissette d'argenterie tout en déclarant qu'ils n'en voulaient rien prendre qui ne fut pas féodal, j'ai prié le citoyen agent Baudat de se charger de la clef des dites archives lorsque je les ai eu refermées, jusqu'à ce que le contenu de ce qui y a été laissé puisse être examiné et inventorisé pour ma décharge, et il l'a prise ; mais, comme

pendant cette scène des imprécations accompagnées de menaces et d'accusations que tous les titres n'étaient pas là et qu'on me les ferait bien délivrer ont été faites à réitérées fois, j'ai invité cette troupe à venir fouiller ma maison, mais arrivés de nouveau à ma porte, j'ai déclaré que je ne souffrirais pas qu'elle fût violée de nouveau, mais que j'invitais le chef et quelques hommes à entrer pour faire la visite, tandis que les autres resteraient en dehors, m'ayant été répondu qu'ils n'avaient point de chef là, je leur ai adressé un petit discours, dont le sens était que, pénétré de l'acte de violence qu'ils venaient de commettre, ce n'étaient pas pour ceux qu'ils venaient de dépouiller de leurs titres que je gémissais, puisque l'on pouvait se consoler de la perte de ses biens, mais pour ceux qui avaient perdu pour toujours la tranquillité de leur Patrie, leur honneur et le repos de leur conscience, là-dessus ils se sont retirés sans vouloir entrer, ni proférer un seul mot, un seulement des rangs les plus éloignés a dit en partant *arrivera ce qui pourra*, et tous en silence ont tourné le dos et s'en sont allés.

Tel est au vrai et en gros le narré des circonstances dans lesquelles sûrement j'ai omis une multitude de petits détails superflus, mais je ne dois pas omettre d'attester que je n'ai pas connu un seul des individus qui m'ont entouré et que je m'en félicite.

L'Isle, 5 May 1802, à quatre heures du matin.

L. WAGNON.

Nous soussignés attestons la vérité du présent verbal pour tout ce qui s'est passé sous nos yeux et nos oreilles devant ou dedans de la maison du citoyen Wagon, dans laquelle nous nous trouvions. A L'Isle, le dit jour, 5 May 1802. D. Monnay, de Vevey; H.-S. Wagon, Samuel Wild, de Mitlody, Louis Gueiser, Pierre Wagon.

Le chef de cette bande paraît avoir été de Montlville, et avoir été surnommé dès lors « le Général ».

(Communiqué par M. Ch. MARCEL, Dr-M.).
